



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 086 bis**

**Publié le 28 février 2023**

## **SOMMAIRE**

### **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à monsieur Arnaud JANSEN, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'avant contrat et l'acte authentique relatifs à la vente des parcelles situées à Vauchelles-les-Quesnoy

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à monsieur Gautier HOTTE, Directeur Exécutif de la CCI locale du Grand Hainaut, à l'effet de signer la décision de déconsignation, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de Maître Blandine HEUGUES, notaire à Saint Amand les Eaux, désignée comme notaire porte fort recevant la somme déconsignée et s'engageant à reverser la somme aux bénéficiaires

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Pars d'Activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, l'effet de signer l'acte authentique de vente, au profit de la société ISOCIEL ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI Grand Hainaut, aux fins de signer le renouvellement de la convention de partenariat entre la CCI et les agglomérations du territoire pour l'animation du dispositif « Territoire d'Industrie »

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 17 février 2022 autorisant la cession des parcelles ZO 46 et 66, d'une surface d'environ 6483 m<sup>2</sup> à Vauchelles-les-Quesnoy, à la société SEMAYORK pour un montant d'environ 194 490 € HT (30€/m<sup>2</sup>).

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'avant contrat et l'acte authentique relatifs à la vente des parcelles cadastrées ZO 46 et ZO 66 situées à Vauchelles-les-Quesnoy, d'une superficie d'environ 6483 m<sup>2</sup>, pour un montant d'environ 194 490 € HT, à la société SEMAYORK ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 27 février 2023

**Philippe HOURDAIN**

**Président**





## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le jugement n°07/47 en date du 27 novembre 2007 de Monsieur le juge de l'expropriation du Nord fixant le montant des indemnités pour l'expropriation de deux parcelles de terres sises sur la commune de ROSULT, cadastrées section A n°2805 et A n°2806 pour des superficies respectives de 1990m<sup>2</sup> et 7960 m<sup>2</sup>.
- Vu les ordonnances d'expropriation qui ont été rendues les 12 juillet 2007 et 10 septembre 2007,
- Vu l'arrêté de consignation d'une somme de 9950 € pris le 13 février 2008 représentant le montant de l'indemnité fixée par Monsieur le Juge de l'Expropriation du Nord pour l'expropriation de deux parcelles de terres sises sur la Commune de ROSULT, cadastrées section A n°2805 et A n°2806 pour des superficies respectives de 1990 m<sup>2</sup> et 7960 m<sup>2</sup> et propriétés indivises des Consorts DUBOIS. Cette consignation était motivée par le refus de production par les indivisaires de procurations désignant un mandataire commun pour recevoir l'indemnité et a été effectuée conformément à l'article R.13-65 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Gautier HOTTE**, Directeur Exécutif de la CCI locale du Grand Hainaut, à l'effet de signer la décision de déconsignation, de la somme de 9950 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de Maître Blandine HEUGUES, notaire à Saint Amand les Eaux, désignée comme notaire porte fort recevant la somme déconsignée et s'engageant à reverser la somme aux bénéficiaires.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 27/02/2023

**Philippe HOURDAIN**  
Président



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 26 janvier 2023, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AX41 située dans la ZAC Maurice Schuman à Comines, d'une surface de 18 366 m<sup>2</sup> à la société ISOCIEL, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, pour un montant de 550 980€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Pars d'Activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, l'effet de signer l'acte authentique de vente, au profit de la société ISOCIEL ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle AX41 d'une surface de 18 366 m<sup>2</sup>, pour un montant de 550 980 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21/02/2023

**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI Grand Hainaut, aux fins de signer le renouvellement de la convention de partenariat entre la CCI et les agglomérations du territoire pour l'animation du dispositif « Territoire d'Industrie ».

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 27 février 2023



**Philippe HOURDAIN**  
**Président**